

Adresse de membres de la société populaire de Parly à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de membres de la société populaire de Parly à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 321;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0321_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

z

[*Les membres de la société populaire de Parly à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (54)

Unité, indivisibilité de la République
et des patriotes.

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentants,

Votre adresse au peuple français a été lue et applaudie des sans culottes de Parly; les principes qu'elle renferme sont les nôtres et nous n'en eûmes jamais d'autres.

Nous reconnaissons la Convention nationale pour la première des autorités constituées de la République et l'unique point de ralliement des patriotes.

Maintenez, citoyens Représentants, comme vous nous l'avez promis, le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté, jusqu'à la paix, que la justice continue d'être à l'ordre du jour; que les intrigans, les faux patriotes, les fripons et les dilapidateurs de la fortune publique soient démasqués et punis et vous ne cesserez de bien mériter de la patrie et la postérité vous bénira.

La loi du maximum s'exécute faiblement sur les bleds et ne s'exécute point du tout sur les autres denrées, nous ignorons absolument le moyen de son exécution, nous croyons cependant que c'est de l'exécution de cette loi salulaire que dépend le bonheur du peuple.

Parly, le cinq brumaire 3^e année républicaine.

Ont déclaré ne savoir signer les frères
MICHAUD, ET. LAVALLEE, L. SAVIN, S. CHAPERON,
P. BORDEREUX, M. NOTTE, E. BOISSEAU.

Suivent 15 autres signatures.

a'

[*La société populaire d'Arnay-sur-Arroux à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (55)

Citoyens Représentants,

La France entière applaudira, sans doute, aux sentimens qui ont dicté votre proclamation du 18 vendémiaire; mais elle n'excitera nulle part une satisfaction plus vive que celle qu'elle nous a fait éprouver; elle renferme des préceptes de sagesse, de justice qui feront le bonheur de la patrie et nous assurons que ces principes n'ont cessé d'être dans nos coeurs.

Il est tems comme vous l'avez bien senti de mettre un moyen terme entre la folle et périlleuse sécurité prêchée par le modérantisme et cette défiance sombre et cruelle, que les suppôts du Catilina moderne s'étaient efforcés de répandre par toute la République, en étendant leurs soupçons et leur fureur sur les patriotes éclairés qui pressentaient leur scélératesse et pouvaient la dévoiler; le moment est venu d'enlever aux ames avides et corrompues le masque d'un patriotisme exagéré qui leur servait d'égide et d'arme meurtrière pour assassiner les vrais amis de la liberté. La probité, l'amour de l'ordre et des loix ne seront donc plus des vertus méconnues, avilies et persécutées, l'intrigue et l'arrogance vont cesser d'être préconisées et triomphantes. Elle est enfin proclamée cette grande vérité, que le citoyen juste et bon a seul droit de prétendre au titre de républicain et que l'echaffaud et les fers ne doivent épouvanter que les scélérats et les conspirateurs.

Les troubles inséparables d'une grande révolution n'ont été que trop prolongés par les haines, l'ambition et le choc de toutes les passions les plus avilissantes, il faut que le calme succède à l'orage, que nous reprenions l'attitude fière et tranquille qui caractérise l'homme libre, et que nous montrions la noble assurance qui nous est inspirée autant par la fermeté et la sagesse de vos décrets que par le courage, la constance et les brillants succès de nos généreux défenseurs.

Vous avez juré de rester fermes à votre poste et de n'abandonner le gouvernail du vaisseau de la République qu'après l'avoir fait entrer heureusement dans le port, digne représentant d'un grand peuple, tenez votre serment et recevez celui que nous avons fait dès 1789 et que nous renouvelons aujourd'hui de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Représentation nationale de ne suivre d'autre règle que ses décrets et de ne recevoir d'autres impulsions que celles de l'amour de la patrie et de la liberté.

Vive la République, vive la Convention, périssent les traîtres et les dominateurs.

Fait à Arnay-sur-Arroux, séance publique du 1^{er} brumaire l'an 3^e de la République une et indivisible.

BETTEREAU, maire, LESSOUVAND, agent
national et 75 autres signatures.

b'

[*La société populaire de Bel-Air-sur-Arroux à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (56)

(54) C 326, pl. 1420, p. 24.

(55) C 326, pl. 1420, p. 15.

(56) C 326, pl. 1420, p. 16.